

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre, à dix-
Présents :	48	neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en
Absents excusés :	17	séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren
Pouvoirs :	12	à Saint-Flour, après convocation légale en date du 12
Votants :	60	décembre 2024, sous la Présidence de Madame Céline
		CHARRIAUD.

**Présents :**

M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Hervé BAGUET, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Sylvie VAISSADE, MME Amandine BATIFOULIER, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Nadine JANVIER, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Robert ROUSSEL, M. Jean-Luc SABATIER, M. Christophe VIDAL.

**Absents excusés :**

MME Agnès AMARGER, M. Frédéric ASTRUC, M. Hervé VIGIER, M. Claude BONNEFOI, M. Bernard COUDY, M. Philippe ECHALIER, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Marine NEGRE, M. Olivier REVERSAT, M. Christian RISS, MME Sylvie PORTAL, M. Jean-Paul RESCHE, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS, M. David VITAL.

**Pouvoirs :**

MME Béatrice ANTONY donne pouvoir à M. Jean-Paul BERTHET  
 MME Nicole BATIFOL donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC  
 M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT  
 M. Marcel CHASTANG donne pouvoir à M. Christian GENDRE  
 MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à M. Jérôme GRAS  
 M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE  
 MME Martine GUIBERT donne pouvoir à M. Marc POUGNET  
 MME Olivia GUEROUTL donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE  
 M. Jean-Pierre JOUVE donne pouvoir à MME Annick MALLET  
 M. Pascal POUDEVIGNE donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG  
 MME Jeanine RICHARD donne pouvoir à M. Bernard MAURY  
 MME Maryline VICARD donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.  
 La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **20 DEC. 2024**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.  
 Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **20 DEC. 2024**  
 Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : FONDS DE CONCOURS INTERCOMMUNAL LOGEMENTS COMMUNAUX  
- COMMUNE DE REZENTIERES - ATTRIBUTION**

RAPPORTEUR : Monsieur Christophe VIDAL

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°2022-192 en date du 4 juillet 2022 attribuant un fonds de concours pour la réhabilitation de logements locatifs communaux à hauteur de 20% du montant hors taxe des travaux éligibles plafonnés à 25 000 € HT par logement, soit une aide maximum de 5 000 € par logement dans la limite d'un dossier par commune (ou CCAS) et par an ;

**Considérant** qu'au titre de ce fonds de concours, les dépenses éligibles sont celles liées à la sortie de passoire énergétique et à la mise en place d'une rénovation globale ;

**Vu** la délibération de la commune de Rézentières en date du 19 novembre 2024 engageant le projet de rénovation de trois logements situés dans le bourg, et sollicitant Saint-Flour Communauté pour un fonds de concours (le montant prévisionnel de l'opération H.T. de rénovation étant estimé à 253 638.95 € HT) ;

**Vu** l'avis favorable du bureau exécutif consulté par voie dématérialisée en date du 5 décembre 2024 ;

**Précisant** que les crédits nécessaires au versement de ce fonds de concours sont inscrits au budget primitif 2024 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**DECIDE DE SOUTENIR la rénovation d'un logement locatif, commune de Rézentières dans le cadre du programme de réhabilitation de logements locatifs communaux ;**

**DECIDE D'ATTRIBUER un fonds de concours à la commune de Rézentières à hauteur de 20 % du montant hors taxe des travaux éligibles estimés à 85 565.57 € H.T., plafonné à 5 000 € par projet ;**

**DECIDE DE FIXER le montant prévisionnel du fonds de concours à 5 000 € pour la commune de Rézentières.**

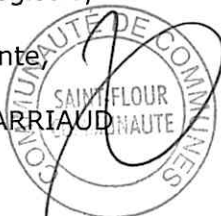
POUR : 59 VOIX

ABSTENSION : 1 (M. Pierre CHASSANG)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDETOUX